Révélation inquiétante du ministre Louardi : La santé va très mal

Compte Test - 2013-02-15 18:48:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de la table ronde intitulée «L'accès aux soins : un droit pour tous», qui s'est tenue, mercredi 13 février, à Casablanca, le ministre de la santé, Lhoussaine Louardi, a déclaré que le secteur de la santé connaît énormément de problèmes et de dysfonctionnements et que les défis étaient de taille.

A commencer par le budget alloué au ministèrepar l'Etat qui n'est que de 5,3%. «C'est peu comparativement à nos voisins algériens dont la part du budget est de 7,9%», a déclaré le ministre.

Les indicateurs restent alarmants au niveau de l'offre de soins. Le pays compte 1 lit pour 1.000 habitants et 1 centre de santé pour 10.000 habitants. S'agissant du personnel de santé, la situation n'est guère réjouissante : 1 médecin pour 12.000 habitants et 1 infirmier pour 1.000 habitants. Au niveau de l'utilisation des services de santé, le ministre a indiqué que le taux d'hospitalisation est de 4,7 et de 13% pour les Urgences. Tous ces indicateurs montrent bel et bien que le secteur de la santé va mal.

Pour le ministre, une vision globale pour gérer le secteur s'impose plus que jamais. Celle-ci passe tout d'abord par le renforcement et le repositionnement institutionnel du ministère de la santé. «Jusqu'a présent le ministère était amené à tout faire en plus de la prestation de soins. C'est un ministère qui construit les hôpitaux, qui s'occupe de l'eau, l'électricité, la menuiserie, la maintenance, l'accueil, le jardinage... Ceci ne peut plus continuer. Le département de la santé doit se consacrer à l'offre de soins. Il doit être le garant de l'équité et la démocratisation des soins», a t-il affirmé. Le deuxième élément de cette vision globale du secteur est le partenariat public-privé. Pour le ministre, il est temps de mettre les compétences des deux secteurs en commun. Quant au troisième élément, il porte sur la gestion des ressources humaines qui s'articule autour de plusieurs mesures : la transparence dans la nomination des responsables, la mise en place du référentiel des emplois et des compétences (REC), le nouveau statut des infirmiers, la création d'un Ordre professionnel paramédical et le développement du système LMD (Licence master doctorat).